

PAIEMENT EN LIGNE :

Afin de vous permettre d'effectuer le paiement en ligne des frais de scolarité (demi-pension, internat, internat/externé), vous avez reçu les identifiants de connexion à votre compte. Ces identifiants vous permettent d'accéder à un espace dédié sécurisé, à partir duquel vous pouvez alimenter le compte "cantine" de votre enfant ou payer le solde dû à l'établissement dans le cadre des forfait d'internat ou d'internat/externat.

Les tarifs des forfaits interne et interne-externé (calculé en fonction du quotient familial) correspondent à un forfait annuel payable par trimestre. Pour l'année 2018/2019, ce montant est calculé en fonction du nombre de jours d'ouverture du lycée pour la période concernée (trimestre 1, 2 ou 3). Vous trouverez les tarifs ainsi que les dates de règlement sur le site du lycée (<http://louislegrand.org/index.php/informations-pratiques/intendance/tarifs>).

Nous vous rappelons que les identifiants qui vous ont été transmis, sont confidentiels. En cas de perte de ceux-ci ou si vous ne les avez pas reçus, merci de contacter le service intendance du lycée au plus vite (01.44.32.82.14 ou par mail intendance.llg@gmail.com).

Pour atteindre la plateforme sécurisée de paiement veuillez cliquer sur le lien ci-dessous : https://services.ard.fr/fr/espaces-clients/etablissements/paris_louis-le-grand.html

Pour rappel, les forfaits d'internat et d'internat/externat de chaque trimestre sont à payer avant une date déterminée (ci-dessous). Merci de bien vouloir respecter les délais de paiement qui vous sont indiqués :

- Trimestre 1 (sept/déc.) : avant le 19/10/2018
- Trimestre 2 (janv./mars) : avant le 15/02/2019
- Trimestre 3 (avr./juil.) : avant le 06/05/2019

*Après paiement du 3^{ème} terme 2018/2019 (trimestre 3), tout étudiant de CPGE passant des concours **hors Île-de-France**, peut demander une remise d'ordre qui sera établie sur la base du nombre de jours d'épreuves inscrits sur les convocations.*

Les élèves concernés devront produire ces pièces, au plus tard pour le 29 mai 2019, accompagnées du RIB du responsable légal financier de l'étudiant.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Le service intendance